



## LA SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR

# APPEL A COTISATION ET DON



« Je remercie la Société des membres de la Légion d'honneur pour l'aide financière de 3 000€ qui m'a été octroyée pour me permettre de financer une partie de mon installation. Grâce à cette aide et la confiance de la SMLH, l'avenir me semble plus abordable. »

**Marie M., 25 ans, agricultrice**

### PAR VOTRE SOUTIEN A LA SMLH :

- Vous contribuez **au rayonnement des valeurs de la France et de la Légion d'honneur.**
- Vous donnez à la SMLH les moyens de pérenniser l'ensemble de **ses actions solidaires sur le terrain.**
- Vous contribuez à développer et **dynamiser votre réseau.**

**66%** du montant de votre cotisation et de votre don sont déductibles de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

La SMLH est une association reconnue d'utilité publique qui ne bénéficie d'aucune subvention directe de l'Etat.



Si la répartition de votre règlement n'est pas précisée sur votre bulletin, nous affecterons la somme automatiquement à la cotisation et le reste en don.

SMLH - Hôtel national des Invalides - 129 rue de Grenelle - 75700 Paris Cedex 07

## BULLETIN DE COTISATION ET DON

Merci de bien vouloir nous adresser ce bulletin accompagné de votre règlement à l'ordre de la SMLH.

Membre titulaire

### JE COTISE A LA SMLH

**Cotisation 2022**    **Cotisation à vie**

Membre de base

40€ annuel     800€ à vie

Membre de soutien

60€ annuel     1200€ à vie

Membre bienfaiteur

110€ annuel     2200€ à vie

### JE FAIS UN DON A LA SMLH

**OUI, je fais un don pour l'ensemble des actions de la SMLH**

30€     50€     100€

Soit après déduction fiscale

10€    17€    34€

**Autre montant :**    €

**NOM :**

**Prénom :**

**N° SMLH :**

### JE M'ABONNE A LA COHORTE

- 20€ version papier (1 an)
- 15€ version numérique (1 an)

L'abonnement numérique est offert si vous vous abonnez à la revue papier